Azimuts Sud éducation
Décembre 2016 N°232

Stress et souffrance au travail : un combat syndical

Ce numéro d'Azimuts a pour objectif d'informer les personnels de l'Éducation Nationale, de les aider à améliorer les conditions de travail et combattre ainsi stress et souffrance au travail. Les démarches concrètes étant spécifiques à chaque situation, nous ne les détaillerons pas ici : contactez le syndicat pour trouver les aides correspondant à chaque cas.

Stress...de quoi parle-t-on ?

Dans le monde du travail, le terme « stress » permet d'exprimer un certain nombre de difficultés et l'essentiel de ce qui tourne autour des risques psycho-sociaux qui englobent les notions de « mal-être » et de « souffrance au travail ». Le terme est assez interchangeable avec d'autres expressions comme surcharge, surmenage, intensification, anxiété, usure, ...

Des collègues craquent… crises de nerfs, altercations, crises de larmes, arrêts de travail, dépressions… Les relations de travail sont parfois tellement dégradées, y compris entre collègues, que des violences verbales et parfois physiques se développent.

Quand l'organisation du travail fait « péter les plombs » aux salarié-e-s, il est très rare que ce soit pris en compte dans le cadre des conséquences du travail… Et pourtant…

Les collègues craquent parfois à la suite d'un cours avec une classe difficile, d'une inspection, d'une altercation avec un-e élève ou un-e collègue, d'une entrevue avec un parent.

Les causes sont souvent multiples et plus profondes. En partant de la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, et en observant de quoi le vase était si plein, on s'aperçoit qu'il existe des caractéristiques communes à chacune de ces situations qui, au départ, semblaient singulières. Le stress représente une situation exceptionnelle, qui, quand elle devient habituelle, traduit un dysfonctionnement dans l'organisation réelle du travail.

La responsabilité de ces situations n'est pas individuelle, mais relève de l'organisation du travail. Les collègues intègrent parfois le fait que s'ils/elles n'y arrivent pas, c'est de leur faute (culpabilisation) et que cela relève de la fragilité personnelle (individualisation). C'est pourquoi les salarié-e-s ne sont pas toujours capables de parler de ce qui est pénible dans le travail, de la façon dont ils/elles s'en débrouillent, ont peur que ces situations soient abordées collectivement. Si ces situations sont supportées par des individus, elles sont pourtant toujours signe d'un problème d'organisation du travail.

A nous d'agir et de refuser une individualisation qui ne réglera aucun problème et va au contraire concourir à l'amplifier.

Pour supprimer ou réduire les causes de stress, il faut réorganiser le travail et faire de la prévention. Or, bien souvent, on propose aux salarié-e-s de gérer leur malaise, mais on ne s'attaque pas aux causes réelles qui ne dépendent pas de lui/elle. Pire, on met l'accent sur leur responsabilité supposée (comportement, personnalité…).

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri 63000 Clermont-Fd
Tel : 04.73.37.59.09
http://www.sudeducation63.org – sud63@sudeducation.org
Le site de l'Allier : http://www.sudeducation03.org/

Union Syndicale Solidaires

Des témoignages...

« J'arrive pour faire un remplacement en SEGPA, la classe de 5ème est très agitée et a visiblement envie de croquer du remplaçant, pas les 14 élèves mais beaucoup quand même. En faisant l'appel je constate que Marcel n'est pas là. Les élèves rient...

Le lendemain Marcel est là, il commence par monter sur sa table à me dire qu'il vole, les autres se marrent. Quand Marcel se calme il se trouve toujours un élève pour le relancer... l'heure est longue très longue. En trois semaines en ma présence, Marcel n'a produit aucun travail. Marcel vient d'ITEP, rien ou pas grand chose n'a été prévu pour son accueil en SEGPA, pas même la réduction des effectifs de sa classe... »

Remplaçant fatigué

« Depuis 3 mois on attend de savoir comment sera le livret numérique. Au moment de le renseigner, ça dysfonctionne, il faudrait que j'évalue des notions non travaillées avec mes élèves pour bien remplir les cases.

Au final je reprends mon ancien livret et je compte bien dénoncer cela dans le registre de santé et sécurité au travail. »

Professeur des écoles

« Juste un compte ce soir, parce que la liste était particulièrement longue. J'avais 24 courriels de mon école, 24 courriels arrivés dans la seule journée de jeudi.

24 courriels à ouvrir, certains qui demandent une lecture attentive, d'autres qui attendent une réponse, d'autres encore qui nécessitent qu'on se projette dans un futur, comme par exemple les livrets numériques.

[…] ce temps de gestion des courriels qui est envahissant, diminue le temps que je peux réserver à la préparation de la classe. Mais peut-être je ne mets pas assez vite les messages à la poubelle ? Comment ne pas se laisser envahir ? Comment continuer à préparer correctement mon travail de classe ? »

Maîtresse formatrice

« L'année a commencé avec des plaintes diffamatoires de parents d'élèves à mon encontre. Après en avoir eu connaissance, je n'ai pas pu reprendre la classe.
Grâce à l'appui syndical de SUD éducation, j'ai appris qu'il était possible de demander que le traumatisme subi soit considéré comme imputable à l'exercice de ma profession et j'ai obtenu la reconnaissance d'accident de service. Concrètement : les soins sont pris en charge par l'Éducation Nationale, je récupère les indemnités non versées durant mon arrêt de travail et, surtout, je me sens reconnue dans mes droits. »

Professeure des écoles

« Pour moi ce qui est difficile c'est les heures de colle. Après 10h de travail, tu te retrouves avec tous les collés qui viennent de plusieurs classes, soit les pires du bahut, ils ne veulent pas travailler. On aimerait leur donner des choses pour qu'ils réfléchissent à leur bêtise mais on n'a pas le temps de chercher. »

AED

« Un élève autiste est scolarisé dans l'école. Il a une notification d'AVS... mais l'AVS n'est toujours pas arrivée. Et on m'annonce qu'elle n'arrivera qu'après décembre... »

Directrice d'école

« On vient encore de nous annoncer un départ non remplacé. La charge de travail, elle, c'est toujours la même pour l'équipe, mais individuellement, nos fiches de poste ne font qu'augmenter... Alors on doit aller de plus en plus vite, ce qui génère de plus en plus de stress. Dès qu'il y a un truc qui ne va pas, ça devient vite la cata. »

Agent d'entretien (ATEE)

« Au collège à la suite de la réforme, on doit évaluer les élèves suivant une nouvelle modalité. On est en novembre et on ne sait toujours pas comment seront faits les bulletins trimestriels. Non seulement il a fallu refaire toutes les progressions sur tous les niveaux, mais en plus en n'ayant pas toutes les données. J'ai souvent l'impression de naviguer à vue et ça génère chez moi une insécurité professionnelle. »

Professeur en collège

Sachons collectivement dire stop à la dégradation des conditions de travail !

Selon l'accord national interprofessionnel sur le stress au travail du 2 juillet 2008, l'identification d'un problème doit passer par l'analyse :
- de l'organisation et des processus de travail : temps de travail, dépassement d'horaires, degré d'autonomie des travailleurs et des travailleuses, charge de travail réelle, objectifs mal définis ou disproportionnés, …
- des conditions et de l'environnement de travail : environnement agressif, exposition au bruit…
- de facteurs plus insaisissables : pressions émotionnelles et sociales, impression de ne pas pouvoir faire face à la situation, perception d'un manque de soutien, difficulté de conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle…

Que peut faire le syndicat SUD éducation 63/03 ?

Dans les SUD SOLIDAIRES, nous pensons que l'union fait la force et qu'il est plus efficace et pertinent d'agir ensemble dans toutes ces situations, qu'elles concernent un individu ou un groupe d'individus. Nous pensons aussi que le travail doit s'adapter à l'humain … et non l'inverse.

Le rôle du syndicat est double :
- analyser la situation particulière afin d'aider au mieux le/la salarié-e en l'aiguillant sur les aides appropriées ;
- resituer les enjeux de l'organisation du travail pour établir une stratégie collective.

Pour faire du collectif,
SUD éducation organise un stage de 2 jours sur les conditions de travail.
La date sera communiquée ultérieurement.

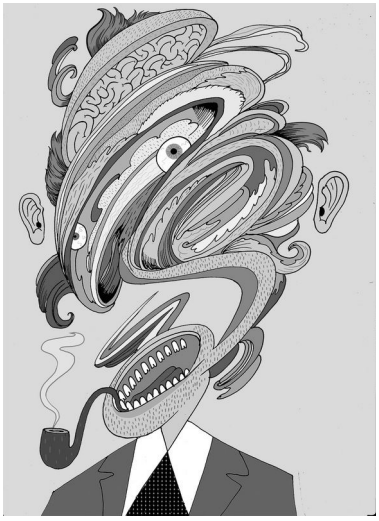

La responsabilité du stress ne repose pas sur les individus mais sur l'organisation du travail

Que dit la loi ?

L'accord national interprofessionnel du 2 juillet 2008 impute une part importante à l'organisation du travail dans le stress et pointe « la responsabilité des employeurs dans la lutte contre les problèmes de stress au travail ».
En outre, l'employeur doit mettre en œuvre des mesures appropriées garantissant la sécurité morale et physique des employé-e-s, avec « obligation de résultats » (art.L.4121-1 et 2).

Utilisons les moyens à notre disposition :

- informer les collègues, organiser une délégation, remplir le registre de santé et de sécurité au travail (RSST), éventuellement remplir une déclaration d'accident de service, écrire pour laisser une trace, organiser une réunion d'information (inter)syndicale…
- demander à SUD éducation 63/03 de saisir le Comité Hygiène et Sécurité, Conditions de Travail (CHSCT), où il siège. C'est un organe de prévention, mais aussi de contrôle et d'investigation. Il peut aussi être saisi en cas d'accident du travail ou de maladie à caractère professionnel.
- participer aux stages sur les conditions de travail que nous organisons régulièrement afin de mettre en commun nos expériences et être en mesure de construire des ripostes collectives.

Bulletin d'adhésion 2016-2017

Déjà adhérent-e en 2015-2016 □ Nouvel-le adhérent-e □

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

code postal : ville :

Tel: Portable :

E-mail :

Établissement / service :

Corps :

Discipline : Échelon :

Titulaire / non titulaire / Retraité-e :

Je reçois la presse syndicale chez moi ☐ dans mon établissement ☐

Date : signature

SUD éducation peut utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser des publications. J'autorise SUD éducation à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/1978. Cette autorisation est révocable par moi même dans les mêmes conditions que le droit d'accès.

SUD éducation a fait le choix de ne pas augmenter les cotisations depuis 2002 et de proposer des cotisations élevées pour les plus haut salaires afin d'alléger celle des plus bas.

Cotisations : *La cotisation (voir grille ci-dessous), peut être fractionnée en plusieurs versements. Faire autant de chèques que de versements et indiquer au dos les mois d'encaissement souhaités.*

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	*Coût réel après crédit d'impôt*	Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	*Coût réel après crédit d'impôt*
Moins de 600	6,00 €	*2,00 €*	2 100,00 €	230,00 €	*77,00 €*
600,00 €	15,00 €	*5,00 €*	2 200,00 €	251,00 €	*84,00 €*
900,00 €	45,00 €	*15,00 €*	2 300,00 €	272,00 €	*91,00 €*
1 000,00 €	54,00 €	*18,00 €*	2 400,00 €	293,00 €	*98,00 €*
1 100,00 €	64,00 €	*21,00 €*	2 500,00 €	315,00 €	*105,00 €*
1 200,00 €	75,00 €	*25,00 €*	2 600,00 €	340,00 €	*113,00 €*
1 300,00 €	88,50 €	*30,00 €*	2 700,00 €	364,00 €	*121,00 €*
1 400,00 €	102,00 €	*34,00 €*	2 800,00 €	390,00 €	*130,00 €*
1 500,00 €	117,00 €	*39,00 €*	2 900,00 €	416,00 €	*139,00 €*
1 600,00 €	135,00 €	*45,00 €*	3 000,00 €	443,00 €	*148,00 €*
1 700,00 €	153,00 €	*51,00 €*	3 100,00 €	472,00 €	*157,00 €*
1 800,00 €	174,00 €	*58,00 €*	3 200,00 €	500,00 €	*167,00 €*
1 900,00 €	192,00 €	*64,00 €*	3 300,00 €	530,00 €	*177,00 €*
2 000,00 €	210,00 €	*70,00 €*	Plus de 3300 €	17 ,3% du salaire	

Cotisation à renvoyer à SUD éducation, 29 Rue Gabriel Péri, 63000 Clermont Ferrand

CPPAP n°0517S06036
Directrice de publication :Fabienne Chambon, maison du peuple , 29 rue Gabriel Peri 63000 Clermont Ferrand
Imprimé par nos soins

N°232 – Décembre 2016

AZimuts
Bulletin syndical et pédagogique

SUD éducation
Maison du Peuple
29 rue Gabriel Péri
63000 CLERMONT-FERRAND

Dispensé de timbrage
P PRESSE
DISTRIBUÉE PAR LA POSTE
63-Auvergne-PIC

Date de dépôt : 16/12/2016

Sommaire

Page.1 ***Stress et souffrance au travail : de quoi parle t-on ?***

Pages 2, 3 ***Des témoignages – Sachons collectivement dire non à la dégradation des conditions de travail !***

Page 4.....***Bulletin***

Pétition - Carrière, évaluation :

Nous ne sommes pas des ressources humaines

Signons la pétition, à retrouver sur notre site : http://www.sudeducation.org/Petition-Carriere-evaluation-6787.html